

Des termes de cette lettre il résulte que ces deux emplacements, alors sans aucune construction (*aree*), étaient indépendants l'un de l'autre, et à peu près d'égale contenance, attendu qu'il est expliqué que le cens de trois sous deux deniers et deux chapons s'applique par moitié à chacun d'eux. Ce sont là des données bien incomplètes pour arriver à déterminer leur situation ; cependant, je crois qu'il ne faut pas hésiter à les reconnaître dans le ténement que couvrent les bâtiments actuels de l'Hôtel-Dieu, par cette raison entre autres, que ce ténement formait jadis deux parcelles à peu près d'égale étendue, situées toutes deux dans la directe de l'abbaye d'Ainay, mais bien distinctes l'une de l'autre, puisque l'une dépendait de la paroisse de Saint-Michel et l'autre de celle de Saint-Nizier, quoiqu'elles ne fussent séparées que par l'ancienne rue Mercière ou de la Serpillière, laquelle aboutissait au port du Rhône et appartenait au domaine public.

Le pont commencé alors s'élevait par les soins d'une société de constructeurs laïques appelés *Frères du Pont*, sous la direction d'un frère nommé Etienne. Le 5 septembre 1183, le pape Lucius III accorda une bulle en faveur de ce frère Etienne « qui avoit entrepris, dit-il, la fabrique du pont du Rhône ». « Sa Sainteté, ajoute le rédacteur de l'inventaire de la ville, exhorte par cette bulle les fidèles à faire des aumônes pour une œuvre aussi utile au public et à visiter la chapelle, et permet d'y bénir un cimetière (1). »

Cette chapelle n'était pas certainement une simple chapelle de dévotion, comme on en plaçait à cette époque

---

(1) Inventaire Chappe, t. XVI, p. 511, n. 1.